



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉS DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE, FERME-NEUVE, KIAMIKA, LAC-DES-ÉCORCES, LAC-DU-CERF, LAC-SAINT-PAUL, MONT-LAURIER, MONT-SAINT-MICHEL, NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN, NOTRE-DAME-DU-LAUS, SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES ET SAINTE-ANNE-DU-LAC

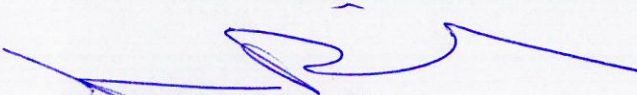
Aux contribuables des susdites municipalités

AVIS PUBLIC

Soyez avisé que conformément aux directives des autorités gouvernementales, la prochaine séance du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, se tiendra le mercredi 12 août 2020, 19h00, au bureau administratif situé au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ne pourra accepter, comme public, plus de quatre (4) personnes. S'il y a plus de quatre (4) personnes qui désirent être sur place, ceux-ci se verront interdire l'accès à la salle du conseil et un compte rendu détaillé des discussions sera fait par écrit et mis en ligne sur le site Internet de la Régie au www.ridl.ca.

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions, par écrit, à l'adresse suivante et ce, au plus tard le 12 septembre 2020, 16h00, le Directeur général en fera la lecture lors de la rencontre.



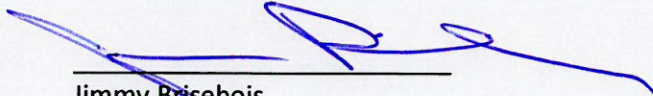
Jimmy Brisebois
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION – SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AOÛT 2020

Je, soussigné, résidant à Mont-Laurier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'endroit désigné par courriel, entre 13h et 14h soit :

- Sur le site Internet de la Régie au www.ridl.ca
- Babillard à l'entrée situé au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce huitième jour d'août 2020.



Jimmy Brisebois
Directeur général

Les procédures mentionnées plus haut peuvent être sujet à changement et ce, selon les directives de la santé publique du Québec.